



Accident circulation sous l'emprise de l'alcool

Par **SamPopo**, le **10/04/2017** à **11:33**

Bonjour,

Voilà il y a un an de cela j'ai eu un accident de la circulation avec ma moto en voulant la déplacer pour la garer correctement en sortant d'un pub car je l'avais mal garée en arrivant.

J'ai heurté un camion, il n'y a que du dégât matériel en face en revanche pour ma part j'ai dû être hospitalisé pour une double fracture tibia péroné.

Je me suis opposé au test d'alcoolemie des policiers, à l'hôpital en revanche ils m'ont appris que mon taux était de 2g.

Je me suis rendu 4 mois plus tard à la convocation au commissariat, débordés ils n'ont pas pu me recevoir et m'ont donné un autre rdv.

Suite à une infection à la jambe, j'ai dû me faire réopérer et n'ai donc pas pu me présenter au 2^{ème} rdv. Prévenus par téléphone les policiers m'ont proposé de rappeler pour reprendre rdv.

Je n'ai jamais rappelé et eux ne m'ont jamais reconvoqué.

Aujourd'hui un peu plus tard mon assurance m'envoie un courrier par rapport à l'accident car la partie adverse demande réparation. Elle va donc adresser un courrier à la police pour connaître mon taux d'alcoolemie au moment des faits afin de statuer sur mon dossier et prendre une décision de sanction.

Je crains qu'en faisant cela, ils "réveillent" la police sur mon cas et que ces derniers finissent

par me re convoquer.

Si c est la cas , a quoi est ce que je m expose , puis je avancer au juge si je dois passer au tribunal que un an s est ecoulé depuis les faits et que je n ai eu aucun probleme de conduite. Qu il s agissait d un triste incident qui ne se reproduira plus? Qu est ce que j encours? Sachant que mon casier judiciaire est vierge et que je n ai jamais eu de pb en terme de delit ou quoi que ce soit.

D avance merci poour vos reponses